

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CLEAR SERVICES

*Dernière modification : 21/01/2021*

### Table des matières

<b>Article 1.</b>	<b>Définitions.</b>	<b>2</b>
<b>Article 2.</b>	<b>Objet, relation entre les parties et sous-traitants.</b>	<b>2</b>
<b>Article 3.</b>	<b>Champ d'application.</b>	<b>2</b>
<b>Article 4.</b>	<b>Offres.</b>	<b>3</b>
<b>Article 5.</b>	<b>Prix.</b>	<b>3</b>
<b>Article 6.</b>	<b>Paiements.</b>	<b>4</b>
<b>Article 7.</b>	<b>Droit de rétractation (uniquement pour les consommateurs).</b>	<b>4</b>
<b>Article 8.</b>	<b>Droit d'annulation.</b>	<b>5</b>
<b>Article 9.</b>	<b>Durée du contrat.</b>	<b>5</b>
<b>Article 10.</b>	<b>Résiliation sans préavis.</b>	<b>5</b>
<b>Article 11.</b>	<b>Exécution des prestations.</b>	<b>6</b>
<b>Article 12.</b>	<b>Responsabilité du Prestataire.</b>	<b>6</b>
<b>Article 13.</b>	<b>Force Majeure</b>	<b>7</b>
<b>Article 14.</b>	<b>Protection des données à caractère personnel et devoir de confidentialité des parties.....</b>	<b>7</b>
<b>Article 15.</b>	<b>Propriété Intellectuelle.</b>	<b>8</b>
<b>Article 16.</b>	<b>Réclamations, droit applicable et différends</b>	<b>8</b>

## **Article 1. Définitions.**

« **Easy Movers** » : La société à responsabilité limitée « SIMRO » exploitant le nom de commerce “CLEAR SERVICES” et dont le siège est situé Avenue Brugmann, 27, 1060 Saint-Gilles et qui est connue à la banque carrefour des entreprises sous le numéro BE 0760.972.522. (Ci-après « CLEAR SERVICES »)

“**Les services**” : Les prestations mentionnées dans la facture ou le bon de commande émis par CLEAR SERVICES.

“**Le Client**” : tout consommateur, entrepreneur ou société qui réserve les services de CLEAR SERVICES (à des fins professionnelles ou privées).

“**Les Parties**” : Le Client mentionné dans l'offre dédiée ou le document commercial auquel sont annexées les présentes conditions générales de vente et CLEAR SERVICES.

« **Les conditions** » : les présentes conditions générales de vente de CLEAR SERVICES.

« **L'offre** » : Le document commercial, bon de commande ou l'offre formulée sur un quelconque support y compris dans le corps d'un courriel et auquel les conditions générales de vente sont annexées.

## **Article 2. Objet, relation entre les parties et sous-traitants.**

1. Les présentes conditions générales de vente encadrent les offres communiquées par CLEAR SERVICES aux clients.
2. CLEAR SERVICES exerce son activité et preste ses services sans aucun lien de subordination à l'égard du Client.
3. CLEAR SERVICES peut faire appel pour la prestation de ses services à tout tiers et, notamment et sans que cette liste soit limitative, à des intervenants indépendants, sous-traitants et organismes tiers, ce dont le Client reconnaît être informé et ce qu'il accepte.

## **Article 3. Champ d'application.**

1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de services prestées par CLEAR SERVICES pour un client.
2. Le Client reconnaît que l'offre qui lui est communiqué par CLEAR SERVICES forme un ensemble contractuel avec les présentes conditions et constitue l'intégralité des relations contractuelles intervenant entre les parties concernant cet objet ce qui exclut toutes

négociations ou discussions préalables qui ont pu avoir lieu entre les parties avant l'acceptation de l'offre par le Client.

3. En cas de conflit entre les dispositions de l'offre et les dispositions des présentes conditions, les dispositions de l'offre priment sur les dispositions des présentes conditions qui traitent du même objet.
4. Les parties acceptent qu'il ne puisse être dérogé aux présentes conditions générales de vente que par un accord écrit signé par les parties.
5. Les parties reconnaissent que si une clause des présentes conditions devait être déclarée comme étant nulle, illégale ou non conforme, cette nullité n'affectera pas le reste des clauses des présentes conditions qui resteront applicables.
6. Dans ce cas de figure (point 5), les parties s'engagent à remplacer la ou les clauses litigieuses dans les plus brefs délais par une ou des clause(s) valide(s) ayant le même objet.

#### **Article 4. Offres.**

1. Le délai de validité des offres de Easy Movers est d'un mois à partir de leur émission.
2. L'offre de prix envoyée au Client constitue toujours une estimation du prix pour les services demandés sans préjudice du temps réellement presté.
3. Les déplacements sur chantier ne sont pas compris dans les offres et sont facturés par CLEAR SERVICES à concurrence de 0,34 euros /heures (TVAC).
4. L'offre est acceptée par le Client par l'apposition de sa signature au bas de l'offre ou du document de commande ou par retour de mail contenant une acceptation de l'offre.
5. Dans le cas où les prestations sont effectuées en régie, CLEAR SERVICES envoie au client ses factures tous les 14 jours par mail/courrier à l'adresse renseignée par le Client pour les prestations effectuées.
6. L'offre mentionnée dans l'offre ou le bon de commande est faite sur la base des informations fournies par le Client. En cas de demande de modifications quelconque de la/des prestation(s) convenues entre le Client et le Prestataire, CLEAR SERVICES est autorisée à soumettre une nouvelle offre au Client.
7. Si CLEAR SERVICES estime que les modifications demandées par le Client sont trop importantes par rapport à la demande initiale, CLEAR SERVICE peut à sa propre discrétion demander la résolution du contrat sans préavis ou mise en demeure préalable.

#### **Article 5. Prix.**

1. Tous les prix des services proposés par CLEAR SERVICES sont indiqués dans les offres de CLEAR SERVICES sont indiquées en euros, TVA non comprise.
2. Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la prestation de services sera portée à charge du Client.

#### **Article 6. Paiements.**

1. Les factures de CLEAR SERVICES sont payables au comptant ou à toute autre échéance qu'elles mentionnent, au crédit du compte du compte IBAN BE72 0689 3924 0216- BIC : GKCCBEBB
2. Les factures sont payables par le Client au plus tard dans les 30 jours calendaires de la réception de celles-ci. Passé ce délai de 30 jours, des intérêts prendront cours de plein droit au taux de 0.85% par mois sans préjudice de l'application d'une indemnité forfaitaire s'élevant à 15% des sommes échues, avec un minimum de 125 euros par facture, seront exigibles dans leur intégralité sans qu'aucune formalité supplémentaire ne soit requise.
3. Tout rappel envoyé au Client qui n'a pas réglé l'intégrité de sa facture, pourra être facturé 10 € par courrier envoyé, sans préjudice d'éventuels frais d'huissier qui seront également mis à charge du Client.
4. Toute contestation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception par le CLIENT, par courrier postal recommandé envoyé au siège social du Prestataire. A défaut du respect de ces conditions, le Client ne pourra plus contester la facture concernée.

#### **Article 7. Droit de rétractation (uniquement applicable aux consommateurs).**

1. Conformément aux articles. VI.47 à 53, le Client consommateur (au sens du code de droit économique belge) qui fait appel aux services du Prestataire dans le cadre d'un contrat conclu à distance dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendrier à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.
2. Toutefois, le Client Consommateur accepte en vertu des présentes qu'il ou elle renonce expressément à son droit de rétractation si la commande est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation. (En vertu de l'article VI.53 du code de droit économique belge).
3. Le Client Consommateur renonce également à son droit de rétractation si ce Client a expressément demandé à CLEAR SERVICES de lui rendre visite afin d'effectuer des travaux urgents d'entretien ou de réparation. (En vertu de l'article VI.53 du code de droit économique belge).
4. Pour exercer son droit de rétractation, le Client Consommateur doit envoyer une lettre au siège de CLEAR SERVICES dans les délais précisés par la loi.
5. Le cas échéant CLEAR SERVICE remboursera le Client Consommateur sur le numéro de compte avec lequel il ou elle a réglé sa commande dans un délai de 15 jours ouvrables.

#### **Article 8. Droit d'annulation.**

1. Toute offre acceptée par le Client l'engage dès validation.
2. En cas d'annulation d'une ou plusieurs prestations, les critères suivants sont applicables pour déterminer le montant que le Prestataire remboursera au Client ou vice-versa :
  - Annulation d'une prestation demandée par le Client : Sauf cas de force majeure, toute demande de prestation annulée par le Client moins de 48h à l'avance sera considérée comme réalisée et facturée comme telle par CLEAR SERVICES. Dans tous les cas, les coûts engagés en vue de réaliser la prestation seront facturés au Client.
  - Annulation du fait du Prestataire : la prestation de service sera reportée à une date la plus proche possible de la date initialement planifiée. En aucun cas, les coûts engagés en vue d'assurer la prestation prévue ne seront facturés au Client.

#### **Article 9. Durée du contrat.**

1. Le Client peut, s'il agit d'un contrat à durée indéterminée, résilier le contrat pendant toute la durée du contrat moyennant une période de préavis de trois mois et en ayant notifié l'autre partie par lettre recommandée au moins une semaine avant la fin du mois calendaire (le préavis court à partir du premier du mois suivant).
2. Pour les contrats à durée déterminée, le délai de résiliation pour chacune des parties est d'un mois calendrier entre la signification de l'intention de résilier le contrat par la partie par lettre recommandée adressée au siège de l'autre partie au moins une semaine avant la fin du mois calendaire (le préavis court à partir du premier du mois suivant).
3. Un contrat à durée déterminée ne peut durer plus de 3 ans (au maximum).
4. Si un contrat à durée déterminée contient une clause de reconduction tacite, le contrat devient un contrat à durée indéterminée avec un délai de résiliation de trois mois (selon les conditions du premier paragraphe de cet article) et cette clause est alors mentionnée expressément et encadrée sur la page de garde du contrat spécifique et contient les conséquences juridiques et modalités de la reconduction tacite.

#### **Article 10. Résiliation sans préavis.**

1. Outre les cas de résiliation sans motif prévues à l'article 9 et 4.6 des présentes conditions, CLEAR SERVICES se réserve le droit de résilier la relation contractuelle avec un Client avec effet immédiat si celui-ci éprouve des retards de paiements récurrents (plus de deux fois), et ce, sans indemnités ou préavis.
2. En cas de faillite, de décès, d'incapacité ou d'insolvabilité notoire ou de liquidation de la société du CLIENT, le contrat peut être résilié de plein droit (avec effet immédiat) par CLEAR SERVICES sans possibilité d'indemnisation pour le Client. Dans ces cas, le Client ne pourra se prévaloir de la non-

exécution des obligations incombant à CLEAR SERVICES pour demander une quelconque indemnisation à CLEAR SERVICES.

**Article 11. Exécution des prestations.**

1. CLEAR SERVICES s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses Clients une haute qualité de services compte tenu des informations qui lui sont communiquées par le CLIENT et de ce qui peut être attendu raisonnablement d'elle compte tenu des normes applicables à son secteur d'activité et des moyens techniques et financiers à sa disposition. (Obligation de moyen) Toute mission par employé ou préposé de CLEAR SERVICES est toujours considérée comme ayant une durée de 4H de prestations de services consécutifs.
2. CLEAR SERVICES se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.
3. Si le Client estime être en droit de contester la qualité des services prestés par CLEAR SERVICES, celui-ci doit, sous peine de forclusion, le faire par écrit (e-mail, fax ou courrier) à l'adresse par courrier envoyé à l'adresse du siège de CLEAR SERVICES endéans les 8 jours de la fin des services ou en tout cas dans les 8 jours de la constatation du fait qui est l'objet de sa réclamation. Toute réclamation ultérieure sera automatiquement forclosée.

**Article 12. Responsabilité du Prestataire.**

1. Le Client comprend et accepte que les prestations fournies par CLEAR SERVICES sont réalisées sur base des informations qui lui ont été fournies et que CLEAR SERVICES décline toute responsabilité en cas de dommages (directs ou indirects), ainsi que en cas de perte de profit subis par le Client ou un tiers qui sont occasionnés par le fait de données non à jour, erronées ou incomplètes qui lui auraient été fournies par le Client. Dans ces cas de figure, le Client renonce à réclamer quoi que ce soit à CLEAR SERVICES. En cas de réclamation ou procédure intentée par un tiers, il ou elle (le Client) se portera garant et tiendra hors de cause CLEAR SERVICES et indemniserà CLEAR SERVICES (le cas échéant).
2. CLEAR SERVICES ne peut être tenu responsable de tous dommages découlant de la non-exécution des obligations lui incombant (y compris la perte de profit ou des dommages subis par des tiers) si celle-ci résulte de la carence de la communication ou de la collaboration du Client. En cas de réclamation ou procédure intentée par un tiers, il ou elle (le Client) se portera garant et tiendra hors de cause CLEAR SERVICES et indemniserà CLEAR SERVICES (le cas échéant).
3. En tout état de cause, la responsabilité de CLEAR SERVICES est limitée au montant du contrat sans préjudice du droit pour le Client de demander la résolution du contrat en justice, conformément à l'article 1184 du Code civil belge.

### **Article 13. Force Majeure**

1. CLEAR SERVICES est exonérée de toute responsabilité et peut suspendre ses obligations envers le CLIENT lors de la survenance d'un cas de force majeure, cas fortuit, fait du Prince ou tout autre événement indépendant de sa volonté et tout fait rendant l'exécution de ses obligations difficiles ou impossible.
2. Sont notamment (mais pas exclusivement) considérés comme cas de force majeure : les conflits du travail, retards de livraison du fournisseur, pénuries de matériel (rupture de stocks) ou de moyens de transport, maladie grave ou décès d'un employé d'un préposé ou sous-traitant de CLEAR SERVICES, guerres, émeutes, incendies, catastrophes naturelles, intempéries, pandémies/épidémies, actes de terrorisme, accidents de la route durant le transport/trajet vers le lieu de prestation des services, maladies graves ou décès inopinés du personnel/membre du personnel de CLEAR SERVICES, lorsqu'ils ont pour effet de retarder ou rendre impossible l'exécution du contrat.
3. Dans les cas susmentionnés, CLEAR SERVICES informera dans les plus brefs délais le client de la survenance de l'événement par courrier recommandé envoyé à son siège social ou par e-mail envoyé à l'adresse renseignée sur le bon de commande.
4. Dans ce cas, les obligations de CLEAR SERVICES sont suspendues et les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais (pas plus de 15 jours calendrier) afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de la commande pendant la durée du cas de force majeure ou (le cas échéant) prévoir la résiliation de la commande si son exécution est devenue impossible de manière permanente ou devenue manifestement excessive.

### **Article 14. Protection des données à caractère personnel et devoir de confidentialité des parties**

1. Dans le cadre du respect du Règlement relatif à la protection des données à caractère personnel (Règlement 2016/679) et des dispositions nationales complémentaires applicables, CLEAR SERVICES veille à ce que toutes les données à caractère personnel fournies par le Client qu'elle traite en qualité de sous-traitant dans le cadre d'une commande de prestations soient enregistrées dans son système administratif de manière sécurisée.
2. La durée de conservation de ces données n'excède pas la durée de la relation contractuelle entre les parties sauf en ce qui concerne les données nécessaires pour respecter des obligations légales de CLEAR SERVICES ou nécessaires pour contacter un client (par exemple en matière de comptabilité).
3. Si le Client souhaite exercer ses droits par rapport aux traitements de ses données à caractère personnel, il ou elle peut consulter la politique vie privée & cookies de CLEAR SERVICES disponible via le lien [www.easymovers.be](http://www.easymovers.be)
4. Les parties sont en outre tenues au devoir de discrétion et de respect de la confidentialité concernant toutes les informations confidentielles qu'elles auraient obtenues l'une de l'autre

partie ou à partir d'une autre source dans le cadre des prestations effectuées par CLEAR SERVICES et des échanges précédant une commande.

a / Une information est considérée comme étant confidentielle si l'une des parties la qualifie comme telle ou si cela découle de la nature de l'information et cette information n'est pas rendue publique par une partie. Il s'agit notamment des secrets d'entreprises, des stratégies commerciales, du mode d'exécution des services par le prestataire etc...

b/ Les parties sont tenues à un devoir de confidentialité 2 ans après la fin des prestations. Toute contravention entraîne automatiquement le paiement d'une somme forfaitaire de 1000 euros par infraction sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

#### **Article 15. Propriété Intellectuelle.**

1. L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents contractuels/factures/rapports fournis par CLEAR SERVICES ou sur son Site sont sa propriété ou sont exploités par CLEAR SERVICES en vertu d'une licence octroyée par un tiers.
2. Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement du Prestataire ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.
3. Toute violation des droits de propriété intellectuelle de CLEAR SERVICES par le Client donnera lieu immédiatement et sans préavis ou mise en demeure à une amende forfaitaire de 2.000 euros par infraction et par jour l'infraction persiste sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

#### **Article 16. Réclamations, droit applicable et différends**

1. Toute contestation quelconque (avec un Client n'ayant pas la qualité de Consommateur) qui ne pourra être réglée de manière amiable devra d'abord faire préalablement l'objet d'une médiation auprès d'un médiateur agréé avant de pouvoir être soumise aux Cours et Tribunaux.
2. (Uniquement pour les Consommateurs) Dans le cadre du règlement extrajudiciaire des litiges, le Service de Médiation des Consommateurs mis en place par le Gouvernement Fédéral est compétent pour recevoir toute demande de règlement extrajudiciaire de litiges de consommation. Ce service traitera la demande lui-même ou la transférera à l'entité qualifiée. Vous pouvez contacter le Service de Médiation des Consommateurs via le lien suivant : <http://www.mediationconsommateur.be//fr>
3. En cas de litige transfrontalier (Uniquement pour les Consommateurs), vous pouvez de plus faire appel à le Site "Online Dispute Resolution" de l'Union Européenne via le lien: <https://ec.europa.eu/odr>
4. Les présentes conditions sont régies exclusivement par le droit belge. (Sans préjudice de l'application de dispositions de droit international applicable).



5. Toute contestation relative à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution d'un contrat conclu avec le Prestataire sera exclusivement soumise aux Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.